

Adulte en situation de handicap

Aménagement du logement, aides financières et accompagnement en établissement, le Conseil départemental est mobilisé.

Maintien à domicile des adultes handicapés

Différentes aides et prestations existent pour aider les adultes handicapés à domicile et faciliter leur autonomie.


Aides financières :

- › [AAH : Allocation aux Adultes Handicapés](#)
- › [PCH : Prestation de compensation du Handicap](#)
- › [Fond Départemental de compensation du Handicap](#)

CONTACT

**CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE VAUCLUSE**

rue Viala
CS 60516
84909 Avignon cedex 9

 [0490161500](tel:0490161500)

 [CONTACTER](#)

Services d'aides adaptés à l'adulte :

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Ils assurent au domicile des personnes ou à partir de leur domicile des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires de la vie et les actes essentiels. Ils bénéficient d'une autorisation délivrée par le Conseil départemental. Ils concourent notamment au soutien à domicile des personnes handicapées et des personnes âgées, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne, au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Ils contribuent à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées. Et ce, par un accompagnement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels.

Les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

Ils proposent un accompagnement médico-social adapté comportant, en plus, des prestations de soins.

Le soutien aux adultes handicapés en établissement

Parallèlement au dispositif d'aide à l'autonomie, des aides existent aussi pour les adultes handicapés vaclusiens vivant (ou envisageant) de vivre en établissement...

Les différents types d'hébergement :

Les Foyers Occupationnels (FO)

Accueil de personnes adultes inaptes à une activité professionnelle mais autonomes dans les occupations quotidiennes ludiques, éducatives ou sociales.

Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)

Accueil d'adultes gravement handicapés (mentalement ou physiquement) inaptes à une activité professionnelle, non autonomes et nécessitant une surveillance médicale.

Les Foyers d'Hébergement (FH)

Accueil de jour et de nuit d'adultes handicapés exerçant une activité professionnelle (en milieu ordinaire ou adapté : ESAT, anciennement appelé CAT).

Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS)

Accueil de personnes adultes handicapées physiques, mentales ou atteintes de handicaps associés dans l'incapacité d'accomplir les actes essentiels de la vie courante (s'habiller, se laver...) qui rend nécessaire l'assistance d'une tierce personne ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09